

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

JEUDI 22 FEVRIER 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Jeudi 22 Février 2018 à 19 h 30 salle de la Mairie sous la présidence de Daniel TREMBLAIS, Maire.

**Etaient présents** : Mrs TREMBLAIS D., BEAUVAIS P, LEROY D., BARREAULT A., GREYO T., BLEAU L., VOYEZ C., MICHEL N., Mmes CHEVALIER M., BLUET AM

**Etaient Absents Excusés** : Mme COMBASTEL C ayant donné pouvoir à Mr MICHEL Nicolas  
Mr DREUX S ayant donné pouvoir à Mr TREMBLAIS Daniel

**Etaient Absents** : Mrs ARNOUX S., Mr PICARD P.,

## OUVERTURE DU POSTE DE SURVEILLANT DE BAINNADE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir temporairement un poste et de recruter un surveillant de baignade pour la période estivale 2018 du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août basé sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade des opérateurs des activités physiques et sportives.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur Le Maire à lancer les offres d'emplois afin de recruter avant le mois de mai.

## CONTRAT DE DERATISATION

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la proposition reçue de Mr CHAUMEAU, dératiseur, pour une durée d'un an assurant 2 passages, un à l'automne et l'autre au printemps. Le coût annuel est de 260 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le contrat et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat pour l'année 2018. Mr CHAUMEAU devra avertir la commune 48 heures avant son passage.

## CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PREVOYANCE CNP

Suite à la nouvelle souscription auprès de la CNP, Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que nous devons délibérer pour accepter la convention dans laquelle s'organise les différentes missions que la commune confie au centre de gestion, cela couvre :

- Conseil sur la mise en œuvre des garanties souscrites
- Contrôle et validation des états annuels déclaratifs
- Conseil sur la mise en œuvre des services d'assistance annexés au contrat.

Cette convention est signée pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de signer cette convention et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## CONVENTION « LESIGNY ART GRANDEUR NATURE »

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il serait bon de rédiger une convention concernant le projet d'exposition annuel avec des artistes venant exposer leurs œuvres dans les espaces publics de la commune. Cette convention sera signée sur une période donnée avec l'artiste retenu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette convention et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer les documents nécessaires.

## CONVENTION DE PASSAGE POUR ALLER A LA CROIX DE BEL AIR

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que pour accéder à la Croix de Bel Air, il faut emprunter un chemin appartenant à des privés. Pour pouvoir y accéder en toute tranquillité, une convention de passage sera signée avec Mr GIRAULT, propriétaire du champ.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de signer cette convention et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## PACTE FINANCIER ET FISCAL DU GRAND CHATELLERAULT

Vu l'article 57 de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-28-2,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2<sup>ème</sup> alinéa VI,  
Vu la délibération n°13 du Conseil municipal de la Ville de Châtellerault du 9 Avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,  
Vu la délibération n°6 du Conseil d'agglomération du 27 Novembre 2017 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

CONSIDERANT la nécessité pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le pacte financier et fiscal, outil sur lequel il pourra s'appuyer pour développer la solidarité dans l'exercice de ses missions de service public,

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide : 3 Abstentions

9 Pour

- D'approuver le pacte financier et fiscal ci-annexé
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## FONDS DE CONCOURS GRAND CHATELLERAULT

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à l'installation d'une structure mobile au bar restaurant, un fonds de concours peut être demandé à Grand Châtellerault dans le cadre du développement économique des petites entreprises en zone rurale.

Le plan de financement de cette acquisition est le suivant :

• Mise en place d'une dalle de béton :	1 071.57 HT
• Acquisition de la structure mobile	7 754.58 HT
• Raccordement électrique de la structure	176.81 HT
Coût total de l'opération	9 002.96 HT
• Fonds de concours sollicité	4 501.48
• Autofinancement	4 501.48
• Récupération TVA	1 800.59

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sollicitent auprès de Grand Châtellerault, un fonds de concours pour cette acquisition et autorisent Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y rapportant

## PROJET DE TERRITOIRE - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS

Monsieur Le maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de Grand Châtellerault concernant la mise en place d'un projet de territoire, chaque commune membre doit désigner 2 représentants.

Après en avoir délibéré, les représentants de la commune de LESIGNY sont :

- Mr TREMBLAIS Daniel
- Mr GREYO Thierry

Ces deux délégués siégeront à la commission « Projet de territoire »

Monsieur Le Maire informe :

- De l'installation d'un point numérique à la Mairie pour aider les usagers à effectuer les demandes de cartes d'identités, passeport, permis de conduire, immatriculation, déclaration des impôts en ligne. Ce dernier nous a été proposé par la sous-préfecture de châtellerault et est soumis à une demande de DETR qui servira à l'acquisition d'un poste informatique. Une formation sera dispensée auprès des agents d'accueil de la mairie le 7 Mars prochain.
- Le 31 Mai prochain, le raid handi'valid passera sur la commune entre 8 h et 10 h 15.
- La Commune s'est inscrite pour un concert de jazzellerault qui se déroulera du 31 Mai au 9 Juin 2018
- Le Comité de Jumelage organise son carnaval le 10 Mars 2018 dans les rues de lésigny
- Fête du jeu le 26 Mai 2018 organisé par la MCL
- Le 5 Avril 2018 aura lieu le vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.